



Conseil économique et social

Distr.: Générale
17 octobre 2012

Français
Original: Anglais

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique Comité de statistique

Troisième session

Bangkok, 12-14 décembre 2012

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Initiatives régionales: Enregistrement des faits
d'état civil et statistiques de l'état civil**

Enregistrement des faits d'état civil et statistiques de l'état civil: faire en sorte que chaque vie compte**

Note du secrétariat

Résumé

Reconnaissant l'importance de statistiques fiables de l'état civil pour l'établissement d'estimations ponctuelles et exactes de la population et d'autres statistiques démographiques et sanitaires, le Comité de statistique, à sa deuxième session, tenue en 2010, s'est déclaré favorable, dans sa décision 2/4, à l'élaboration d'un programme régional pour l'amélioration des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique.

Par la suite, dans sa résolution 67/12 du 25 mai 2011, relative à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, la Commission, rappelant la Déclaration du Millénaire et la Déclaration sur le droit au développement, a encouragé tous les membres et membres associés à passer en revue et à évaluer le fonctionnement actuel du système d'enregistrement des faits d'état civil et la qualité des statistiques de l'état civil de chaque pays. Dans cette même résolution, elle a également engagé les membres et membres associées à renforcer les capacités de leurs institutions compétentes pour améliorer leurs systèmes nationaux d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, et prié la Secrétaire exécutive d'agir comme chef de file au niveau régional, en partenariat avec les centres régionaux de connaissances et les institutions techniques, en vue d'élaborer et de diffuser des normes, des éléments d'information, des outils et des directives pour l'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil, et d'organiser une réunion régionale de haut niveau entre les responsables des organismes nationaux de statistique et des services nationaux de l'état civil, les représentants des ministères de la santé et les autres parties intéressées, en vue d'accroître la sensibilisation et l'engagement en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil.

Le présent document informe le Comité des mesures prises par le secrétariat pour donner suite aux décisions du Comité et de la Commission, notamment l'élaboration du plan stratégique régional pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil (ESFEC***) qui fait l'objet du document E/ESCAP/CST(3)/6/Add.1.

* E/ESCAP/CST(3)/L.1/Rev.1.

** La soumission tardive de ce document est liée au calendrier des consultations d'experts.

*** Le sigle ESFEC correspond à l'intitulé abrégé « Enregistrement et Statistiques des Faits d'État Civil ».

Le Comité est invité à approuver le Plan stratégique régional. Il souhaitera peut-être aussi donner ses directives sur l'approche à suivre pour assurer la bonne exécution du plan stratégique, et notamment recommander les mesures à prendre pour obtenir un engagement de large portée au niveau ministériel aux fins de l'amélioration des systèmes d'ESFEC dans la région Asie-Pacifique.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction.....	2
II. Rappel des faits	3
A. Nécessité d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.....	3
B. Appel à l'action de la part des pays membres	3
C. Faits nouveaux à l'échelle mondiale.....	5
III. Suite donnée aux recommandations de la Commission et du Comité	6
A. Créer un large et vigoureux partenariat régional	6
B. Évaluer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.....	7
C. Élaborer un plan stratégique régional	8
D. Organiser une réunion de haut niveau	8
IV. Prochaines étapes envisagées.....	9
V. Mesures à prendre par le Comité	10
Annexe Liste des partenaires.....	11

I. Introduction

1. Le présent document donne un aperçu des progrès réalisés pour susciter à l'échelon régional un mouvement en faveur de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil (ESFEC). Il présente le large et vigoureux partenariat qui a été constitué en faveur de ce projet, ainsi que les efforts faits pour parvenir à un consensus de haut niveau sur un plan stratégique régional pour l'action future.

2. Ce document décrit le processus qui a abouti à l'élaboration du plan stratégique régional pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC en Asie et dans le Pacifique. Le plan stratégique régional, qui fait l'objet du document E/ESCAP/CST(3)/6/Add.1, est soumis au Comité pour examen et approbation. Le présent document décrit également les mesures prises pour organiser la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, qui se tiendra les 10 et 11 décembre 2012 pour examiner le projet de plan stratégique avant qu'il ne soit soumis au Comité.

3. Le présent document indique les prochaines étapes proposées en vue d'obtenir un appui accru de la part des principales parties prenantes pour le plan stratégique régional et de galvaniser un engagement officiel au niveau le plus élevé et le plus large pour le succès de sa mise en œuvre.

II. Rappel des faits

4. Le système d'enregistrement des faits d'état civil représente une ressource nationale essentielle car il répond aux besoins des individus qui doivent posséder des documents juridiques attestant de leur identité et indiquant les relations familiales et les faits d'état civil. Il constitue également la meilleure source de données pour l'établissement, à titre permanent, de statistiques continues et complètes de l'état civil concernant les naissances, les décès, les mariages, les divorces et les adoptions.

5. Un système véritablement opérationnel d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil renforce la crédibilité des administrateurs nationaux et locaux ainsi que leur capacité à assurer des services en leur permettant de savoir quels sont les services nécessaires et quels doivent en être les bénéficiaires.

6. Des statistiques de l'état civil de haute qualité permettent aux gouvernements et aux donateurs de décider de l'orientation des ressources vers les domaines où elles sont le plus nécessaires dans leur pays et offrent aux citoyens, aux gouvernements et aux donateurs les moyens d'évaluer l'utilisation de ressources limitées.

A. Nécessité d'améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

7. Les systèmes d'EFSEC de nombreux pays de la région Asie-Pacifique comportent de multiples insuffisances. La couverture de l'enregistrement est souvent incomplète, les faits d'état civil ne sont pas inscrits comme il convient, et les données de l'enregistrement ne parviennent pas en temps utile aux systèmes de statistiques de l'état civil

8. Même là où il existe des statistiques de l'état civil, bien souvent elles ne sont pas utilisées comme il le faudrait pour guider la prise de décision. En conséquence, pour produire des statistiques de l'état civil, de nombreux pays ont recours à d'autres sources, telles que les recensements de la population, les enquêtes par sondage sur les ménages et la surveillance sanitaire et démographique sur des sites sentinelles ou dans des systèmes d'enregistrement par sondage. Bien que ces sources fournissent d'importantes informations sur les faits d'état civil, elles ne peuvent remplacer les registres de l'état civil en tant que sources de données disponibles de manière continue et universelle, et désagrégées à un niveau qui permet aux décideurs d'identifier les groupes marginalisés et les zones vulnérables. De plus, ces sources n'offrent pas, sur le plan juridique et des droits de l'homme les avantages des données provenant de l'état civil¹.

B. Appel à l'action de la part des pays membres

9. À sa deuxième session, tenue du 15 au 17 décembre 2010 à Bangkok, le Comité a adressé un appel à l'action pour l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique. Reconnaissant l'importance de systèmes fiables d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil pour la production d'estimations ponctuelles et exactes de la population et d'autres statistiques démographiques et sanitaires, y compris les Objectifs du Millénaire pour le développement, le Comité a appuyé l'élaboration d'un

¹ Résolution 19/9 du Conseil des droits de l'homme.

programme régional pour l'amélioration des statistiques de l'état civil dans la région Asie-Pacifique (voir E/ESCAP/CST(2)/9, chap. I, sect. B, décisions 2/3 et 2/4).

10. Dans sa résolution 67/12 du 25 mai 2011 relative à l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique, la Commission a constaté que les systèmes d'enregistrement de l'état civil qui permettent d'établir des statistiques fiables et actuelles de l'état civil contribuent sensiblement à une meilleure planification, fondée sur des informations factuelles, et à une plus grande efficacité dans l'affectation des ressources; elle a également noté l'importance des systèmes d'ESFEC pour améliorer les résultats du développement. En outre, elle a souligné le rôle significatif que joue l'enregistrement des faits d'état civil dans le système juridique d'un pays pour la reconnaissance des droits et privilèges des personnes et leur réalisation progressive.

11. Dans cette même résolution, la Commission a encouragé tous les membres et membres associés à passer en revue et à évaluer le fonctionnement actuel du système d'enregistrement des faits d'état civil et la qualité des statistiques de l'état civil de chaque pays, et elle a recommandé que les résultats de ces évaluations par pays soient utilisés par les membres et les membres associés et par les autres parties prenantes pour élaborer et appliquer des stratégies et plans nationaux complets et chiffrés qui permettent de renforcer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

12. En outre, la Commission a engagé les membres et membres associés à renforcer les capacités de leurs institutions compétentes pour améliorer leurs systèmes nationaux d'ESFEC, et les organisations du système des Nations Unies, les institutions financières internationales, les autres partenaires et institutions de développement, les organisations non gouvernementales et les entités du secteur privé aux niveaux mondial, régional et sous-régional à accroître leur appui aux pays pour le développement et le renforcement des systèmes d'ESFEC.

13. La Commission a prié la Secrétaire exécutive, entre autre choses, d'organiser une réunion régionale de haut niveau entre les responsables des organismes nationaux de statistique et des services nationaux de l'état civil, les représentants des ministères de la santé et des autres parties intéressées, en vue d'accroître la sensibilisation et l'engagement en faveur de l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, de faciliter la formation d'un forum régional qui aurait pour mission d'encourager l'échange de données d'expérience et d'informations sur les stratégies et les plans visant à renforcer les systèmes d'ESFEC, et d'envisager de collaborer étroitement avec les institutions partenaires concernées, notamment l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Réseau de métrologie sanitaire, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale, la Banque asiatique de développement et le Secrétariat général de la Communauté du Pacifique, en vue de coordonner et d'harmoniser l'aide fournie et de mobiliser des ressources mondiales et nationales pour améliorer les systèmes d'ESFEC.

C. Faits nouveaux à l'échelle mondiale

14. Depuis l'adoption de la résolution 67/12 de la Commission, un certain nombre de faits nouveaux sont intervenus à l'échelle mondiale, régionale et nationale, qui ont donné un nouvel élan à l'action entreprise pour renforcer les systèmes nationaux d'ESFEC.

15. La Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant (COIA), créée en novembre 2011 par l'OMS à la demande du Secrétaire général, a recommandé que les pays s'emploient à titre prioritaire à développer leurs efforts pour renforcer les systèmes d'ESFEC². La Commission apporte son appui à 74 pays prioritaires à l'échelle mondiale, dont 20 se trouvent dans la région Asie-Pacifique³.

16. Le Plan d'action de Busan pour la statistique⁴, appuyé par le quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide, qui s'est tenu à Busan (République de Corée) du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, a lancé un appel à l'action pour « améliorer les points faibles des systèmes de l'état civil et les données essentielles au suivi des performances des programmes, y compris les données administratives, les données ventilées par sexe et les informations géospatiales ». Le plan de travail opérationnel en cours d'élaboration avec l'appui du Réseau de métrologie sanitaire comporte des mesures pour renforcer les systèmes d'ESFEC.

17. Reconnaissant l'importance de l'enregistrement des naissances, le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 19/9 du 22 mars 2012, relative à l'enregistrement des naissances et au droit de chacun à la reconnaissance en tout lieu de sa personnalité juridique, a exprimé sa préoccupation devant le nombre élevé de personnes à travers le monde dont la naissance n'est pas enregistrée et a engagé les États à veiller à ce que l'enregistrement des naissances soit gratuit et se fasse au moyen de procédures universelles, simples, expéditives et efficaces d'enregistrement, sans discrimination aucune.

18. Des initiatives régionales sont prises en Afrique et dans les Amériques. En réponse à une déclaration phare⁵ des ministres africains responsables de l'enregistrement des faits d'état civil, publiée le 14 août 2010, dans laquelle les ministres s'engagent à prendre des mesures appropriées pour faciliter l'application des plans, programmes et initiatives de réforme et d'amélioration des systèmes d'ESFEC, la Commission économique pour l'Afrique (CEA) applique un plan régional à moyen terme pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC en Afrique⁶, avec la collaboration d'un certain nombre de partenaires, parmi lesquels la Banque africaine de

² Organisation mondiale de la santé, *Tenir les promesses, Mesurer les résultats*, Commission de l'information et de la responsabilisation en matière de santé de la femme et de l'enfant (OMS, 2011).

³ Afghanistan, Azerbaïdjan, Bangladesh, Cambodge, Chine, Île Salomon, Inde, Indonésie, Kirghizistan, Myanmar, Népal, Ouzbékistan, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Tadjikistan, Turkménistan et Viet Nam.

⁴ PARIS XXI, *Les statistiques pour des résultats, la redevabilité et la transparence: Plan d'action de Busan pour la statistique*, (Paris, 2011). Disponible sur le site www.paris21.org/sites/default/files/Busanactionplan_nov2011.pdf.

⁵ Voir <http://new.uneca.org/Portals/crmc/2010/documents/FinalministerialDeclaration.pdf>.

⁶ CEA et BAfD, *Réformer et améliorer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et les statistiques de l'état civil en Afrique, Plan régional à moyen terme: 2010-2015, février 2011*. Disponible sur le site www.unescap.org/stat/vital-stat/vs-May12/Reforming-improving-CRVS-in-Africa.pdf.

développement (BAfD). Simultanément, dans les Amériques, l'Organisation panaméricaine de la santé met en œuvre le Plan régional d'action pour le renforcement des statistiques de l'état civil et de la santé depuis 2008, dans le cadre d'une action plus large destinée à renforcer les systèmes d'information sanitaire⁷.

III. Suite donnée aux recommandations de la Commission et du Comité

19. Le secrétariat a entrepris une série d'activités pour identifier les principaux obstacles et rechercher les moyens concrets d'accélérer le développement des systèmes d'ESFEC dans la région.

20. L'action entreprise a les principaux objectifs suivants: a) galvaniser l'appui et la collaboration d'un grand nombre de partenaires nationaux et internationaux de développement pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC, b) coordonner l'appui apporté aux pays par les partenaires de développement compétents pour l'évaluation de leurs systèmes d'ESFEC et l'élaboration de plans d'amélioration, c) mettre au point plan stratégique régional pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC en Asie et dans le Pacifique et d) organiser la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil en Asie et dans le Pacifique et, à cet effet, inviter les décideurs des organisations nationales de statistique, des bureaux de l'état civil, des ministères de la santé et d'autres parties prenantes de manière à promouvoir une meilleure sensibilisation et un engagement accru en faveur de l'amélioration de ces systèmes.

A. Créer un large et vigoureux partenariat régional

21. Suite à la décision du Comité, un premier groupe de partenaires⁸ s'est réuni à Bangkok pour reconfirmer l'engagement pris et examiner plus avant l'élaboration d'un programme régional. Suite à la résolution 67/12 de la Commission, la Division de statistique a rédigé un document intitulé «Toward a regional programme for the improvement of civil registration and vital statistics in Asia and the Pacific»⁹ à des fins de consultations avec le Groupe d'experts de l'ONU sur les normes internationales des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil, qui s'est tenu à New York du 27 au 30 juin 2011. Ce document a été établi sur la base de la proposition de programme régional examinée par le Comité à sa deuxième session (E/ESCAP/CST(2)/3). En février 2012, les Partenaires pour le développement des statistiques en Asie-Pacifique, – réseau régional d'organisations internationales, régionales et sous-régionales et de donateurs bilatéraux soucieux de l'amélioration des statistiques en Asie et dans le Pacifique, qui avait été créé en décembre 2010 – ont examiné diverses options pour une action commune en faveur de l'amélioration des systèmes d'ESFEC.¹⁰

⁷ Voir www.paho.org/English/GOV/CD/cd48-09-e.pdf.

⁸ Bureau australien de statistique, Banque asiatique de développement, CESAP, Réseau de métrologie sanitaire, Fonds des Nations Unies pour la population, Université du Queensland, et Organisation mondiale de la santé.

⁹ ESA/STAT/AC.233/22. Disponible sur le site unstats.un.org/unsd/demographic/meetings/egm/CRVS2011/EGM%20Papers/EGM%20Vital%20Stats.%20Paper%2022.pdf.

¹⁰ Voir www.unescap.org/stat/partnership/3rd-stat-dev/report-3rd-meeting.pdf.

22. En 2012, le secrétariat a convoqué un certain nombre de réunions des partenaires (à Bangkok ou par voie électronique) afin de coordonner l'appui allant aux évaluations des systèmes d'ESFEC dans la région, de procéder à l'élaboration du plan stratégique régional et de préparer une réunion de haut niveau.

23. Les réunions de partenaires ont donné l'élan pour un développement significatif de la portée du plan stratégique régional en faisant apparaître l'intérêt général des parties prenantes pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC, ce qui a mis en évidence la multiplicité des questions de développement liées à cette amélioration.

24. En octobre 2012, vingt partenaires de développement (énumérés en annexe), s'étaient engagés à contribuer à l'initiative régionale.

B. Évaluer les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil

25. En réponse à l'appel de la Commission, un certain nombre d'États membres ont procédé à des évaluations de leur système d'ESFEC et mettent au point des stratégies et plans nationaux pour son amélioration accélérée. Ces efforts ont bénéficié de l'appui d'un programme commun de la CESAP, du Programme des Nations Unies pour le développement et de la Banque asiatique de développement intitulé « Appuyer la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique », dans le cadre duquel a notamment été organisée en mars 2011 une réunion des principaux responsables des pays qui avaient expressément demandé un appui pour la réalisation d'une évaluation détaillée de leur système d'ESFEC. La réunion a permis de présenter l'outil d'orientation de l'OMS¹¹ comme base pour l'exécution d'évaluations détaillées. En outre, dans le cadre du Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil 2011-2014,¹² plusieurs États insulaires du Pacifique ont entamé les procédures pour évaluer leurs systèmes actuels d'ESFEC et élaborer des stratégies nationales d'amélioration.

26. En novembre 2012, 34 pays de la région Asie-Pacifique avaient effectué des évaluations rapides normalisées en utilisant l'outil d'évaluation rapide mis au point par l'OMS et le Centre de connaissances HISHuB sur les systèmes d'information sanitaire^{13,14}. Les taux de fonctionnalité ont varié entre 7 et 96 %, ce qui indique bien les différences considérables existant entre les systèmes d'ESFEC de l'Asie et du Pacifique, y compris le fait que moins d'un tiers des pays de la région possèdent des systèmes satisfaisants n'exigeant que des ajustements mineurs. D'après les résultats obtenus, 4 pays

¹¹ Centre de connaissances sur les systèmes d'information sanitaire et Organisation mondiale de la santé, *Improving the Quality and Use of Birth, Death and Cause-of-death Information: Guidance for a Standards-based Review of Country Practices* (Genève, Organisation mondiale de la santé, 2010). Disponible sur le site http://whqlibdoc.who.int/publications/2010/9789241547970_eng.pdf.

¹² On trouvera un aperçu du Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil sur le site www.uq.edu.au/hishub/docs/Brisbane-Accord-Group/vital-stats-outline-final.pdf.

¹³ OMS et HISHuB, "Rapid assessment methods for vital statistics systems", Université du Queensland: HISHuB Working Paper Series, No. 2 (Genève, OMS, 2010). Disponible sur le site www.uq.edu.au/hishub/docs/WP02/WP_02.pdf.

¹⁴ *Outil d'évaluation globale*: OMS et HISHuB (2010). "Improving the quality of birth, death and cause-of-death information: guidance for a standards-based review of country practices", Université du Queensland: HISHuB Working Paper Series, No. 1. Disponible sur le site www.uq.edu.au/hishub/docs/WP01/WP_01.pdf.

avaient réalisé une évaluation complète et 12 autres s’y préparaient ou avaient commencé la leur.

C. Élaborer un plan stratégique régional

27. En mai 2012, les partenaires ont tenu une réunion informelle pour donner forme à un programme régional d’amélioration des systèmes d’ESFEC en Asie et dans le Pacifique en utilisant comme point de départ le document précité intitulé « Vers un programme régional pour l’amélioration de l’enregistrement des faits d’état civil et des statistiques de l’état civil en Asie et dans le Pacifique », ainsi que les résultats émergents des évaluations nationales. Les participants sont convenus des résultats à atteindre et ont décidé d’intituler le document « Plan stratégique régional pour l’amélioration de l’enregistrement et des statistiques de l’état civil en Asie et dans le Pacifique ».

28. Un groupe de rédaction¹⁵ a été créé pour mettre au point le plan stratégique en tant que principal document de discussion à la Réunion de haut niveau sur l’amélioration de l’enregistrement des faits d’état civil et des statistiques de l’état civil et, ultérieurement, lors des délibérations intergouvernementales du Comité, en décembre 2012.

D. Organiser une Réunion de haut niveau

29. La Réunion de haut niveau sur l’amélioration de l’enregistrement des faits d’état civil et des statistiques de l’état civil doit se tenir les 10 et 11 décembre 2012, immédiatement avant la troisième session du Comité.

30. La Réunion de haut niveau réunira des décideurs chevronnés des organismes ci-après: bureaux nationaux de statistique, services de l’état civil, ministères de la santé, de la société civile, banques régionales de développement, institutions bilatérales et multilatérales de développement, organismes intergouvernementaux et institutions universitaires.

31. La Réunion de haut niveau doit permettre de parvenir à un consensus sur les principales mesures à prendre pour améliorer les systèmes d’ESFEC en Asie et dans le Pacifique. À cet effet, elle examinera le plan stratégique régional, y compris ses principes directeurs, les résultats envisagés, la stratégie d’exécution et les arrangements de gouvernance. Elle devrait permettre d’obtenir un appui accru de multiples parties prenantes, ainsi qu’une sensibilisation à la nécessité d’améliorer les systèmes d’ESFEC dans la région et déboucher sur des propositions concrètes pour le succès de la mise au point et de l’exécution du plan régional stratégique.

32. En prévision de la réunion de haut niveau, un comité d’organisation a été constitué en janvier 2012. En octobre 2012, quelque 20 organisations partenaires (énumérées en annexe) étaient devenues membres de ce Comité, qui est présidé par le Chef de la Division de statistique.

33. Le Comité d’organisation s’est employé à finaliser le programme de la réunion en veillant à ce que différents points de vue pertinents soient présentés de manière équilibrée, et à coordonner et encourager les activités

¹⁵ Les membres du groupe de rédaction sont les suivants: Bureau australien de statistique, Banque asiatique de développement, CESAP, Réseau de métrologie sanitaire, Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, PARIS XXI, Programme des Nations Unies pour le développement, Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture, Fonds des Nations Unies pour l’enfance, Fonds des Nations Unies pour la population, Université du Queensland et Organisation mondiale de la santé.

d'information et l'appui financier pour une large participation de haut niveau.

34. Les résultats de la Réunion de haut niveau seront présentés oralement au Comité lors de sa troisième session.

IV. Prochaines étapes envisagées

35. L'initiative régionale pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC prend de l'ampleur. Le plan stratégique régional obtient l'appui des pays et des partenaires de développement en tant que véhicule approprié pour la transmission coordonnée et efficace des connaissances et autres ressources propres à accélérer l'action des pays.

36. La Réunion de haut niveau de décembre 2012 réunira des spécialistes des échelons les plus élevés des bureaux de statistique, des bureaux de l'état civil et des ministères de la santé, représentant les principaux acteurs des mesures d'amélioration. Tout en mettant l'accent sur la création d'un consensus autour du plan régional, elle constituera également un important pas en avant sur le plan de la sensibilisation et contribuera à galvaniser un large engagement en faveur de l'application du plan régional.

37. Considérant que pour créer et gérer des systèmes d'ESFEC fonctionnant de façon satisfaisante, une continuité d'approches et un apport régulier de ressources sont requis au niveau des pays; et considérant également que de nombreuses parties prenantes nationales doivent participer à l'action entreprise pour en assurer le succès, un engagement soutenu, de grande envergure et de haut niveau, dépassant le cadre immédiat des agents d'exécution, est indispensable.

38. Par ailleurs, la portée du plan stratégique régional est plus large que le mandat du Comité, et les mesures à prendre pour atteindre certains de ses objectifs au niveau national risquent de dépasser les responsabilités officielles des membres du Comité.

39. Il est donc proposé d'organiser en 2013 un Forum régional de décideurs au niveau ministériel pour approuver intégralement le plan stratégique régional, créer officiellement des mécanismes de coordination, de partage de l'information, de surveillance et de suivi, et proposer des stratégies pour le renforcement des capacités et la sensibilisation du public dans l'ensemble de la région. Les principaux résultats de cette réunion seraient une perception accrue de l'intérêt des systèmes d'ESFEC de la part des dirigeants politiques, un engagement politique, et la mobilisation de ressources dans les différents secteurs et chez les parties prenantes jouant un rôle et exerçant des responsabilités en matière d'enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil.

40. Avant la réunion au niveau ministériel proposée, les résultats des délibérations du Comité seront inscrits dans le plan stratégique régional, lequel fera aussi l'objet de nouvelles consultations au niveau des pays et des partenaires.

V. Mesures à prendre par le Comité

41. Gardant à l'esprit les résultats¹⁶ de la Réunion de haut niveau sur l'amélioration de l'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, le Comité voudra peut-être examiner le plan stratégique régional (E/ESCAP/CST(3)/6/Add.1) pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC en Asie et dans le Pacifique et y donner son approbation.

42. Le Comité est invité à donner des directives pour l'application du plan stratégique régional. Dans ce contexte, il souhaitera peut-être se référer à l'approche suggérée pour aligner les mesures d'exécution avec les engagements et activités de gouvernance en vigueur dans le cadre du Plan d'action du Pacifique pour les statistiques de l'état civil 2011-2014, adopté antérieurement.

43. Notant que la portée du plan stratégique régional dépasse celle du mandat immédiat du Comité, celui-ci voudra peut-être aussi donner des directives sur les approches permettant d'assurer la bonne exécution du plan stratégique régional, et notamment recommander la voie à suivre pour obtenir un engagement de grande ampleur au niveau ministériel pour l'amélioration des systèmes d'ESFEC dans la région de l'Asie et du Pacifique. À cet égard, le Comité est invité à recommander et appuyer la présentation à la Commission, à sa soixante-neuvième session, d'un projet de résolution préconisant l'organisation d'une réunion au niveau ministériel en 2013.

¹⁶ Les résultats de la Réunion seront présentés oralement au Comité.

Annexe

Liste des partenaires

États membres

Bureau australien de statistique

Gouvernement thaïlandais (Ministère de l'intérieur, Ministère de la santé publique et Bureau national de statistique)

Organismes des Nations Unies

Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH)

Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

Groupe de travail thématique sur l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes du Mécanisme de coordination régionale

Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF)

Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Centre régional Asie-Pacifique

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) Bangkok

Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes)

Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP)

Division de statistique de l'ONU

Organisation mondiale de la santé (OMS)

Autres organisations

Banque asiatique de développement (BAsD)

Réseau de métrologie sanitaire

Organisation internationale pour les migrations (OIM), Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique

Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21)

Plan international

Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Université du Queensland: Centre de connaissances sur les systèmes d'information sanitaire (UQ-HISHub)